



à Frontignan, le 24 novembre 2021

à l'attention de M. Michel Arrouy
Maire de Frontignan
Président du CCAS

Objet : préavis de grève de l'ensemble du personnel de la mairie, du CCAS, de l'office du tourisme et du port

Monsieur le Maire et Président du CCAS,

Nous n'irons pas par quatre chemins : l'application rigide et stricte de la loi de transformation de la fonction publique n'est pas entendable dans notre collectivité.

L'augmentation du temps de travail au même salaire – ou en tout cas sans compensation – revient de fait à une diminution de notre salaire horaire. Ainsi la valeur de notre travail baisserait ! Les agents territoriaux ne méritent-ils pas mieux en cette période de crise sanitaire et sociale ?

Alors que nous subissons depuis plus d'une décennie le gel de notre point d'indice, alors que les salaires dans la fonction publique territoriale sont unanimement reconnus comme étant faibles, alors que l'inflation galope, ceci n'est évidemment pas acceptable.

Par ailleurs votre annonce faite sans aucun préavis, en joignant un simple courrier à nos bulletins de paie, dénote un sérieux manque de respect pour le dialogue social, que vous affichez pourtant régulièrement.

Les lignes directrices de gestion, autre conséquence de loi de destruction « Dussopt », sont un coup de butoir majeur porté au statut de fonctionnaire et un potentiel coup de frein à nos carrières. La limitation de la rémunération des heures supplémentaires constitue aussi une atteinte importante au pouvoir d'achat des agents, souvent les moins rémunérés.

En conséquence et par la présente, nos deux organisations syndicales posent un préavis de grève pour l'entièreté de la journée du 1^{er} décembre, de 0h à 24h.

Nos trois revendications sont les suivantes :

- Mise en place d'un régime dérogatoire général aux 1607h (rendu possible par l'article 2 décret 2001-623) ;
- Instauration d'une commission intégrant des représentants du personnel pour le suivi des lignes directrices de gestion, notamment l'établissement de la liste des lauréats pour le déroulement de carrière (avancement de grade et promotion interne) ;
- Fin de la limitation de rémunération des heures supplémentaires (IHTS).

Ainsi nous vous informons que nous nous tenons, en tant que représentants du personnel, à votre disposition pour discuter rapidement de ces revendications primordiales pour les agents.

Dans l'attente d'un réel échange sur ces sujets, nous vous prions, M. le Maire et Président, d'agréer nos salutations cordiales et décidées.

**Pour le syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan et du bassin de Thau,
Le Bureau CGT**

Audrey Garcia



Stéphane Decamps



Julien Rodrigues



Marie Assailit

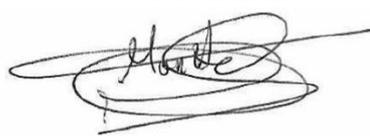


Pour le Bureau FO des Territoriaux de Frontignan,

Lara Dehon



Maxime Montessinos



Copies :

- Ensemble des conseillers municipaux
- M. Jean-Marc Baudin, DGS
- Mme Emilie Raynaud, DRH
- Fédération CGT des Services Publics/Union Départementale CGT 34/Union locale CGT Sète et bassin de Thau